


211



EUROPE. — MOYEN AGE

COSTUMES CIVILS DE LA NOBLESSE FRANÇAISE. — 1364-1461.

1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11

Pendant le règne de Charles V, roi de France, 1364-1380, le costume prend de nouveaux caractères ; on n'y retrouve plus qu'exceptionnellement les déchiquetages des bordures et des manches du vêtement, comme on les avait tant pratiqués à l'époque de Jean le Bon. La mode n'est plus aux bariolages des tissus, aux hauts-de-chausses mi-partie en hauteur de couleurs tranchées sur tout le parcours de la jambe, ou de couleurs différentes d'une jambe à l'autre.

Sous l'influence des préférences du monarque pour la simplicité, un goût plus épuré fit adopter des tissus plus sévères, offrant dans leur ensemble une unité qui avait manqué à ceux que l'on remplaçait. La mode des fourrures, répandue de plus en plus, était bien faite d'ailleurs pour aider à cette épuration du goût ; le voisinage de leurs tons riches, calmes et fins dut certainement y contribuer pour une grande part. Mais ce serait une erreur de supposer que sous cette apparence plus simple, le luxe eût diminué ; il fut, au contraire, développé à tel point, pour les bijouteries orfévrees et pour les fines pelleteries, que les plus riches s'en trouvèrent obérés, dans des proportions inaccoutumées, sous Charles V, Charles VI et Charles VII. On employait les fourrures pour le costume des hommes comme pour celui des femmes ; les vêtements en étaient doublés par dessus ou par dessous, et ce luxe, était d'autant plus onéreux qu'aucune supercherie n'était alors tolérée dans leur emploi. Une doublure en-dessous, ne montrât-elle sa fourrure qu'aux bords, devait être d'une qualité égale dans toutes ses parties, quel qu'en fût le prix, aux termes des obligations corporatives, très surveillées des gens de métier. Malgré les précautions restrictives, les lois somptuaires, qui interdirent à la bourgeoisie le port du vair, du gris et de l'hermine, la beauté de ce genre de parure ayant séduit tous les gens de caste nobiliaire en Europe, la consommation devint telle, et le prix des fines pelleteries augmenta d'une façon si exorbitante lorsque la rareté se produisit (car on avait dépeuplé les forêts de la Lithuanie et de la Moscovie) que force fut d'y renoncer avant la fin du XV^e siècle. Nous verrons reparaître les fourrures ; mais celles-là venaient de l'Amérique du Nord. Il en a été fait depuis d'aussi larges consommations ; mais à aucune époque on n'a plus fait montre des fourrures, elles n'ont été l'objet d'un luxe plus général, que pendant les XIV^e et XV^e siècles. L'usage en était constant, car il n'y avait pas alors de vêtements de saison, sauf pour quelques pièces de détail, les chapels, les chaussures ; on portait en quantité variable les vêtements de corps servant à toutes les époques de l'année. On les accumulait en les superposant, selon la rigueur de la température. Dès le XIV^e siècle, les femmes usèrent des fourrures apparentes avec un goût remarquable ; c'est en les employant pour la partie supérieure de la surcotte, qu'elles corrigèrent ce que la cotte hardie avait de reprochable, en son aspect de longue gaîne, de fourreau non interrompu. Elles inventèrent ces gracieux corsages de fourrure, prolongés au-dessus des hanches, reliés à la jupe en une ligne plus ou moins sinueuse, dont le plastron plus ou moins large, plus ou moins évidé, dégagait la taille et la naissance de la hanche couvertes de la cotte de dessous. C'est surtout dans ce costume gracieux que les élégantes chatelaines du moyen âge ont survécu dans les souvenirs, comme si, par une approbation unanime, les générations s'étaient plu tacitement à les revoir surtout dans la blanche hermine qu'elles ont su si bien disposer. Ce genre de luxe eut d'ailleurs une durée prolongée ; les mères léguaient leurs nobles costumes fourrés à leurs filles, et celles-ci continuaient à en user dans les grandes occasions, longtemps encore après leur grande vogue. Elles portaient notamment le surcot paré le jour de leur mariage. Les épousées qui n'en avaient pas le louaient aux fripiers.

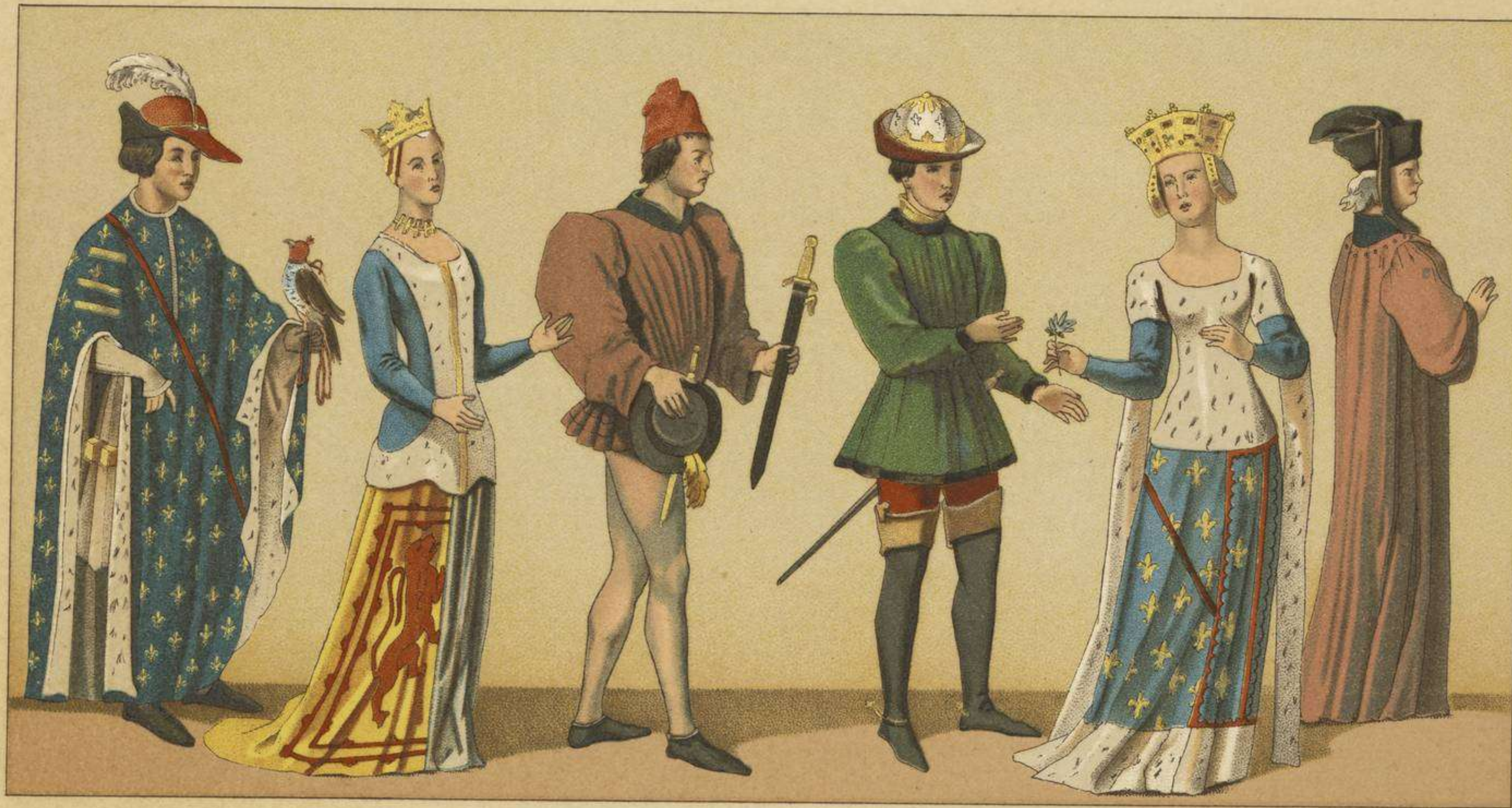
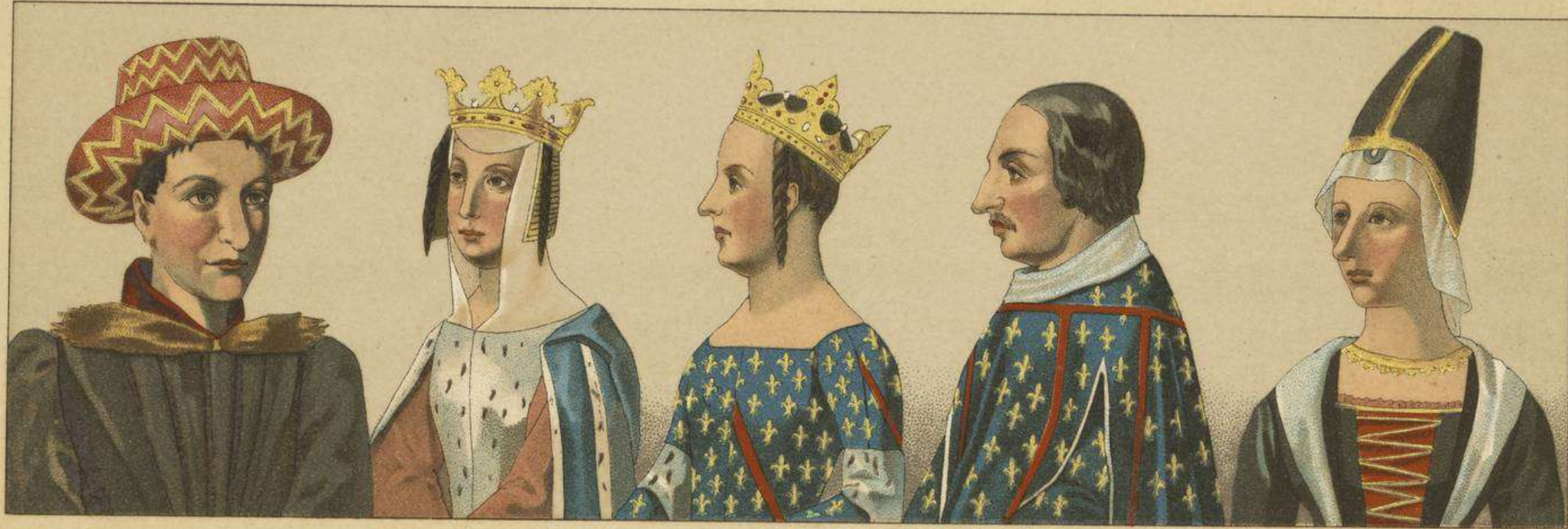
On doit remarquer que les femmes d'alors, en se décolletant avec une certaine hardiesse, évitèrent de laisser paraître la moindre partie du linge de corps. On se servait des blancheurs estompées de la mousseline pour les voiles, ce qui séyait au visage ; mais on opposait immédiatement la vigueur des velours ou des soieries, ou bien l'éclat de l'hermine aux blancheurs de la carnation. Les coiffures féminines furent pendant ce temps d'une grande variété, allant du cercle d'or antique, de la couronne, aux hauts hennins que nous verrons autre part. Ce que l'on peut observer ici c'est que, comme on s'appliquait à dégager le cou et les épaules, on recourut à une disposition particulière de la chevelure sans chignon ; à cet effet on divisait les cheveux en deux parties à partir de la nuque ; on ramenait chacune de ces parties au haut de la tête, de chaque côté ; on nattait les extrémités, et on les laissait retomber verticalement au devant de l'oreille ; le tout était fixé par la couronne d'or, ornée de pierreries. Plus tard, éprouvant l'inconvénient de ces nattes de cheveux dont la mobilité était gênante, qui masquaient l'oreille, et dont la maigreur était défavorable au visage, on grossit les nattes, en les allongeant par des moyens artificiels, et on fixa la partie nattée en faisant retourner les cheveux à leur point de départ, ce qui donnait une courbe heureuse de chaque côté de la tête. On avait supprimé la mobilité et obtenu une grâce réelle. Cette mode dura longtemps et ses variantes portèrent sur le plus ou moins de volume donné à ces nattes par des moyens factices. Ce genre de chevelure fut combiné avec d'autres coiffures que la couronne. Le costume des hommes subit pendant ce même temps des modifications qui, sous certains rapports, furent loin d'être aussi heureuses. Sous Charles VII, elles touchèrent au ridicule en plus d'un point ; les principales nouveautés furent : la *housse* ; les *mahoîtres*, dont on se faisait de larges épaules ; l'écourtement du surcot à plis fixes ; le découvert qui en résulta pour les hauts-de-chausses, les *chapels* et enfin le chapeau. (La houppelande est de la même époque ; mais elle est commune aux hommes et aux femmes et sera décrite autre part.)

La *housse* (voir n° 6) est une espèce d'ample dalmatique qui couvrait entièrement le corps, par devant et par derrière, et se refermait au cou après le passage de la tête ; des fentes latérales y étaient réservées de chaque côté pour l'usage des bras, et comme ce vêtement était fourré dans toutes ses parties, pour en alléger le poids et en faciliter l'usage, on le maintenait à la hauteur de l'humérus avec des arrêts en orfèvrerie ou en passementerie. Ce vêtement devint d'un usage général vers 1370.

Les *mahoîtres* d'abord en hauteur et largeur, puis en largeur extrême, furent, dans leur développement le plus outré, à l'usage des gentilshommes les plus élégants. On figurait ces fausses épaules à l'aide d'une carcasse ou d'un rembourrement. Il est probable que le point de départ en remonte à l'imitation, dans le costume civil, de ce qu'offrait le surcot militaire contenant les épaulières de la cuirasse. Le surcot qu'on mettait par dessus les *mahoîtres* peut passer pour un corset : c'était une veste ajustée à la taille ; deux plis principaux et saillants partant des épaules se réunissaient à la ceinture, dessinant largement la poitrine ; entre ces deux grands plis concentriques, on figurait des plis réguliers, peu profonds, que l'on établissait aussi par derrière et sur la jupette. L'encolure largement dégagée laissait passer le col du pourpoint ou de la cotelle. Ce dernier vêtement, qui remplaçait la cote de dessus, n'était plus alors qu'un gilet collant, lacé par devant ou par derrière, servant à relier le haut-de-chausses. Ce surcot avait des manches nécessairement volumineuses, avec l'appareil qu'elles contenaient ; elles se rétrécissaient en descendant vers les poignets. Parfois la manche du surcot ouverte dans sa longueur retombait sans recouvrir le bras ; parfois aussi on boutonnait au poignet cette manche ouverte, qui laissait apparaître le vêtement de dessous. Ces larges épaules, cette poitrine si développée par le haut venaient aboutir à une étroite ceinture fort serrée, procurant à la taille une extrême finesse et sa plus grande longueur. Quant au reste du corps, sauf les poulaines qui allongeaient le pied, il était autant que possible réduit à la plus simple expression. La jupe du surcot couvrait à peine les hanches, et le haut-de-chausses, collant à l'excès, faisait effrontément valoir toutes les formes. Pour porter ce singulier vêtement, en pleine mode vers 1430, les élégants devaient avoir la taille excessivement fine, les hanches à peine visibles et les épaules démesurément larges.

Dès la fin du XIII^e siècle on portait des chapeaux de feutre, mous, à bords retroussés, formant souvent une pointe par devant, parfois noués sous le menton avec un cordonnet. Ils étaient surtout d'usage à la campagne ; on les posait par-dessus le capuchon de l'aumusse ou sur le chaperon, au milieu du XIV^e siècle. En 1356, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, les nobles couvraient leurs *chapels* de perles, de pierres fines, de diamants, de plumes, si bien qu'alors les perles acquirent une valeur exorbitante. On faisait cette coiffure en feutre, en fourrures, en soie ou laine frisée, en velours, en orfrois. Le chapeau à haute forme tronquée, cylindrique et à bords circulaires (voir n° 1) est véritablement le chapeau comme on l'entend dans les temps modernes. Le principe en est emprunté aux chapeaux de cardinal à basse forme et à larges bords circulaires, un peu rabattus tout autour ou en plan droit, des XIII^e et XIV^e siècles. Il y avait déjà longtemps qu'on en portait de ce genre en Angleterre lorsqu'il parut en France sur des têtes laïques.

La mode des souliers à la poulaine décrut pendant le XV^e siècle ; beaucoup de gens de qualité en portaient ce-



EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES



EUROPA MITTELALTER

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Fieg lith.

pendant encore de fort longs sous Charles VII. L'apogée de cette mode bizarre marque la fin du XIV^e siècle (1370-1390).

Avant de passer à l'énumération de nos figures, faisons encore remarquer que les hommes portaient peu ou point de barbe, et les cheveux assez courts, parce qu'ils étaient incommodés sous le bassinet que l'on mettait avec la maille en temps de guerre; tout au plus gardait-on une légère moustache et un collier court sous le menton (voir n^o 4). Les femmes, on l'a vu, s'appliquaient à dégager de la chevelure leur cou et leurs épaules, elles en dégageaient aussi leur front, autant que possible, pour qu'il parût large et haut; si, en outre, il était uni et bombé, on voyait là une beauté réelle, selon le goût de cette époque.

N^o 3. — Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. — La Reine porte la cotte hardie sans plastron de fourrure; la couleur et les armes de cette robe sont de France. On ne portait la robe aussi décolletée que dans les cérémonies. La couronne est d'or et ornée de pierreries. La coiffure a été décrite.

N^o 4. — Louis de France, duc d'Anjou, roi de Naples (mort en 1384) est aussi vêtu aux couleurs et armes de France; il porte une espèce de dalmatique. Ce vêtement est en velours, comme celui de la reine; il est fourré d'hermine. L'espèce de tour de cou que l'on voit en ce portrait n'est pas la chape, car il n'a pas de capuce: c'est un chaperon postiche qu'on appelait *rondeau* et qui paraît avoir aussi été désigné sous le nom de *cloche*, selon M. Quicherat.

N^o 2. — Béatrix de Bourbon porte le manteau de cérémonie doublé d'hermine et par-dessus sa robe un garde-corps en même fourrure, couvrant la poitrine. Le voile dont le visage de Béatrix est encadré, qui couvre les épaules et se trouve pris dans l'encolure de la robe, est un arrangement mondain de l'austère guimpe que portaient les dames d'une vie sévère et les veuves. Béatrix de Bourbon était veuve, son mari, Jean de Luxembourg, roi de Bohême ayant été tué à Crécy en 1345.

N^o 6. — Duc de Bourbon, grand chambrier de France. — Son manteau est semé de France à la bande de gueules. Cet ample vêtement est la *houssé*, décrite ci-dessus. Sa cotte ou surcot que l'on aperçoit est assez longue, et la ceinture orfèvrée, placée bien au-dessous de la taille, est de celle qui allaient avec les cottes à chevaucher pendant la première partie du XIV^e siècle. La manche de ce vêtement est allongée au-dessus de la main, cachée à moitié; on appelait cet allongement une *mouffle*. La coiffure de forme hémisphérique, dont les bords relevés par derrière forment une visière avançant devant les yeux, est le *chapel à bec*. Il est orné d'un cordonnet d'or et d'une pierre que surmonte une plume. Le duc porte sur le poing gauche l'épervier chaperonné.

N^{os} 1 et 9. — Charles VII, roi de France. — Dans le portrait n^o 1 nous n'avons à relever que le haut chapeau cylindrique, à bords larges et relevés. Nous avons parlé de son origine probable. Celui-ci paraît être de velours et est simplement orné de galons d'or en zigzags réguliers. Les plis du surcot ou de la robe sont disposés comme nous avons vu qu'on le faisait pour les mahoîtres que le souverain porte aussi mais de peu de volume. Le bouton qui ferme le vêtement par en haut est accompagné de deux queues de renards rouges ou de quelque animal analogue. Dans le portrait en pied, n^o 9, le roi est en tenue de cavalier; son chapel hémisphérique est à bords ronds, relevé à l'arrière, le dessus richement décoré. C'est un chapel analogue à celui que portait Charles VII, à Rouen, en 1449. Le surcot, tout en ayant la coupe à la mode et les fausses épaules, montre par l'exiguité de celles-ci et aussi par la longueur de la jupe que Charles VII ne se soumettait que d'assez loin au goût du jour et que ce n'était pas lui qui donnait le ton. Ce surcot est fourré. Le roi est chaussé de la botte noire étroitement ajustée, à hautes tiges, faite de peau légère ou de drap, avec revers clairs, qu'on appelait la *heuse*; le retroussis en était serré pour empêcher la pluie de pénétrer; du dessous des genoux aux chevilles, la

heuse était souvent lacée; la heuse se mettait par-dessus les souliers. Les éperons sont à petites molettes; l'épée est légère et courte: c'est l'épée des mêlées ou simplement une arme de chasse.

N^o 8. — Grand écuyer d'un duc de Bretagne, sous Charles VII. — Il porte le surcot non doublé de fourrure, si ajusté et si serré à la taille qu'on l'appelait le *corset sanglé*. Il est de la dernière élégance et il n'y a rien à reprendre à l'ampleur de ses fausses épaules, à l'exiguité de sa jupe, au découvert et au collant du haut-de-chausses. Ce gentilhomme coiffé d'un bonnet, tient à la main un chapeau orné d'une plume. La calotte de ce chapeau est cylindrique et à fond plat, les bords sont ronds; on posait le chapeau par-dessus le bonnet. Cet écuyer qui apporte l'épée de son maître, a lui-même une dague à la ceinture.

N^o 11. — Docteur de la cour de Charles VII. — Il est coiffé du chaperon à cornette de drap qui constituait l'une des marques de sa dignité. Sa longue et ample robe pourpre gris, qui n'a rien de commun avec les modes régnantes, convient parfaitement aux cheveux blancs de ce personnage. Le collet noir du pourpoint passe au-dessus de la large encolure de la robe décorée à cet endroit d'une rangée de clous dorés. La queue du chaperon tombe en avant.

N^o 5. — Marie d'Anjou, femme de Charles VII. — Elle porte un corset lacé par devant, dont les bords écartés laissent apercevoir une cotte de dessous. Le corsage de robe, largement ouvert sur la poitrine, se ferme à la ceinture; ce corsage a des parements de fourrure. La coiffure consiste en un hennin au cornet tronqué, de dimension modeste pour l'époque. Ce bonnet est noir, décoré de bandes en lamé d'or et posé sur un voile léger, le *mollequin*, recouvrant la moitié du front, tombant de chaque côté du visage et cachant la nuque, au milieu du haut du front on formait une bouclette de cheveux; cette bouclette transparissait sous le voile et montrait la couleur des cheveux que l'on voyait un peu, mais insuffisamment, aux tempes; c'était là un usage général. Le costume porté par Marie d'Anjou n'est point celui de grand appareil. Les dames nobles, qui se paraient pour les cérémonies, portaient le haut hennin avec le cornet en pointe, et le voile ou la queue qui partait du sommet. Celui-ci est le hennin simple. La reine porte un riche collier orfèvré.

N^{os} 7 et 10. — Isabelle Stuart, deuxième femme de François I^{er}, duc de Bretagne, et Marie de Berri femme de Jean I^{er}, duc de Bourbon (règne de Charles VII), portent le costume de cérémonie. Le surcot n^o 10 est encore la cotte hardie dans sa forme originelle, mais varié dans son aspect par la fourrure en hermine qui en garnit la plus grande partie. Le corsage descend à mi-hauteur des hanches; les épaules en sont recouvertes jusqu'au haut de l'arrière-bras et les longues pentes des manches sont conservées; enfin, la jupe, sur laquelle se trouvent les couleurs de Bourbon, parti de Berry, se termine par une large bande d'hermine. Dans ce costume la cotte de dessous n'apparaît qu'aux bras.

La surcotte de cérémonie d'Isabelle Stuart est d'une coupe bien différente. Elle laisse voir la robe de dessous, sur le bras tout entier, parfaitement collante au corsage et sur les flancs, dessinant ainsi une taille serrée. Le haut de la surcotte doublé de fourrure est donc largement

évidé sur chaque côté. Ce sont ces ouvertures que les ecclésiastiques du temps appelaient *les fenêtres d'enfer*. Le pectoral de fourrure est en deux parties réunies verticalement par un riche ornement descendant de la gorge jusque sur la jupe. Celle-ci est décorée du blason de la noble dame. On chamarrait ainsi les habits du haut en bas, en les armorianant de toutes les pièces de l'écu. Les nobles assortissaient la couleur des étoffes à celle du champ de leurs armes, puis faisaient broder par-dessus les pièces de leur blason en fil de soie, d'or ou d'argent. L'étiquette qui commençait à s'établir ne tolérait pas que les hommes portassent ces costumes *armoyés* ailleurs qu'en bataille, dans

leur maison, ou chez des égaux. Cette mode dura cent ans environ.

La robe de dessus et la surcotte des femmes étaient faites de soie. Les riches bourgeoises mariées ne pouvaient porter le grand surcot noble ou surcot paré. L'usage en persista jusqu'à la fin du règne de Louis XI; on ne le vit plus passé 1480.

Les coiffures de ces deux femmes sont du genre de celles que nous avons décrites; toutefois la couronne pleine et haute, portée par Marie de Berri, est d'une forme inusitée; les torsades relevées de ses cheveux sont revêtues d'une crépine d'or.

Documents provenant du portefeuille de Gaignières; cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale.

Texte d'après Montfaucon, MM. Quicherat et Viollet-le-Duc.

